

No 7

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 2 FEVRIER 1934

PRIÈRES.

Cinq pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le quatrième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition présentée le 1er courant, et constate que n'étant pas conforme aux prescriptions de la règle 68 elle ne peut être reçue:—

De J. R. A. St. Martin et 508 autres fermiers et planteurs de tabac des Joliette, L'Assomption, Montcalm et Berthier, demandant qu'il ne soit pas imposé de taxe sur le tabac en feuille.—M. *Barrette*.

M. l'Orateur décide, que vu que ladite pétition n'est pas conforme aux prescriptions de la règle 68, elle ne peut être reçue.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le premier rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Williamina Muir Briggs, de la ville de Montréal, épouse de Joseph Briggs.

De Lois Theresa Malcolm, de la ville de Westmount, épouse de Robert Bruce Malcolm.

De Eva Brabant de Coleman Paradis, de la ville de Montréal, épouse de Joseph Edgar Paradis.